## Lancement fin 2017 du deuxiÃ"me recensement national sur les sources de pollution

Dossier de<br/>
- la rédaction de H2o November 2016

Le deuxià me recensement national de la Chine sur les sources de pollution commencera en dà cembre 2017, annonce circulaire du Conseil des Affaires d'à tat. Le recensement visera les à tablissements industriels, agricoles et rà sidentiels et rà visera l'efficacità des installations centralisà des de contrà le et de traitement de la pollution, indique la circulaire, signà de par le Premier ministre Li Keqiang. Le Conseil des Affaires d'à tat a crà de un groupe de travail relevant du ministà re de la Protection de l'environnement pour superviser le recensement. Engagà dix ans aprà s le premier recensement, ce deuxià me recensement devrait s'achever d'ici fin 2018 et les rà sultats seront publià es en 2019.

Les autorités environnementales doivent avoir des sources de pollution afin d'engager les politiques adéquates et prendre les mesures adaptées pour faire face à chaque situation, souligne le communiqué. Pour assurer la précision du recensement, en plus de l'emploi de méthodes traditionnelles, des satellites de télédétection et des drones seront utilisÃ0 pour collecter des données. Toute personne refusant de rapporter ou déformant les chiffres relatifs à la pollution sera tenue juridiquement responsable, précise la circulaire. En août, le gouvernement central a soumis un projet de loi sur la taxe environnementale à l'organe législatif suprême en premiÃ"re lecture. Ce projet propose un prélÃ"vement national sur les polluants atmosphériques, aquatiques et sonores, ainsi que sur les polluants robustes, issus d'activités commerciales.

Xinhua Â